

Nogent-sur-Marne, le 9 septembre 2005

Madame, *Chère Madame,*

Vous êtes candidate à l'élection législative partielle de la 7ème circonscription du Val de Marne. En tant que président de l'Association du Coteau de Nogent et au nom de l'ensemble de ses adhérents, je souhaiterais connaître votre position concernant l'implantation des antennes relais de téléphonie mobile et notamment, votre opinion quant aux questions posées par l'implantation d'antennes dans des zones sensibles (écoles, groupes scolaires, hôpitaux, etc.) et sur la prise en compte des préoccupations des riverains et de leurs associations en terme de santé publique. A cet égard, votre point de vue sur la proposition de loi n°2491 déposée le 13 juillet 2005 par un groupe de députés représentant plusieurs familles politiques serait particulièrement éclairante.

De plus, nous souhaiterions avoir votre soutien et connaître les actions concrètes que vous pourriez prendre à l'égard du projet d'installation d'antennes relais par l'opérateur Bouygues Télécom dans notre quartier résidentiel du Coteau de Nogent-sur-Marne (92, rue François Rolland), à proximité immédiate du groupe scolaire Val de Beauté (2 500 enfants) et à quelques mètres de l'école maternelle rue de la Muette et du gymnase Christian Marty.

Ce projet fait l'objet d'une vive contestation des riverains et des parents d'élèves depuis plus d'un an (pétition regroupant plus de 450 personnes). Depuis le début du projet d'installation, nous sommes obligés de constater l'absence de dialogue, d'écoute et de concertation de la part de l'opérateur, et la difficulté de la Mairie de Nogent-sur-Marne à faire appliquer la charte de bonne conduite pourtant signée avec les opérateurs et dont l'article 5 devrait permettre la recherche d'un autre site d'implantation.

Nous aimons le Coteau - Ensemble, nous le protégeons

Le dernier événement en date (le 22 août 2005) en dit long sur l'attitude et les méthodes de l'opérateur, qui en dépit de ses engagements pris le 27 juin lors d'une réunion de concertation à la préfecture du Val de Marne et sous prétexte d'un grutage de sécurité pour enlever des gravats, a déposé le matériel nécessaire pour l'installation des antennes sur le toit de l'immeuble concerné.

Je vous remercie par avance pour l'attention que vous voudrez bien accorder à ce sujet d'importance pour notre quartier et vous prie d'agréer, Madame, l'expression de mes sincères salutations.



Marc ARAZI
Président de l'ACN

PS: Ce courrier, envoyé aux principaux candidats, sera publié sur notre site (www.coteaudenogent.fr) et toutes les réponses que nous aurons reçues seront publiées sur ce même site.

Copie à PRIARTEM
Copie à l'Association Environnement Vieux Saint-Maur